

## Information pour le médecin traitant

**ViaTrajectoire** est un portail d'orientation public, gratuit, agréé par la CNIL qui possède 3 fonctions :

**Orientation** : proposer l'établissement et le mode de prise en charge les plus adaptés aux besoins du patient.

**Echanges sécurisés** entre demandeur et receveur.

**Observation** de l'offre de soins et de ses insuffisances.

Le module « Médecin Libéral » a l'approbation d'URPS et de Conseils régionaux de l'Ordre des Médecins.

Vous avez accès à l'orientation en EHPAD et USLD.

**Votre patient a initié une demande d'entrée en EHPAD. Il a besoin d'un certificat médical. Le dossier médical de ViaTrajectoire remplace le dossier papier, et peut éventuellement être imprimé au format du Dossier Unique National réglementaire (cerfa 14732-01).**

Sur **ViaTrajectoire**, vous pouvez :

- remplir le volet médical et le volet autonomie,
- éventuellement aider votre patient dans ses choix et créer un dossier,
- suivre l'avancement des dossiers de vos patients,
- télécharger le dossier d'un patient.

*Pour plus d'information, vous pouvez vous rendre sur le site <http://www.viatrajectoire.fr>, dans la rubrique documentation en haut à droite de la page d'accueil.*

## POUR VOUS CONNECTER

Vérifiez que votre carte CPS est insérée dans son lecteur et allez sur le site <http://www.viatrajectoire.fr>

Choisissez l'**espace médecin libéral**.

## VOS TABLEAUX DE BORD

**Le tableau des dossiers à compléter** contient la liste des patients qui ont initié une demande et vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Le tableau de l'ensemble de vos patients** qui ont fait une demande est accessible dans le bloc « mes patients » à droite de la page ou dans le menu en haut.

Dans vos tableaux de bord, cliquez sur le nom du patient pour accéder à son dossier. Le panel de droite vous permet de naviguer dans le dossier, de suivre l'avancement des demandes et d'administrer le dossier.

## COMPLETER LE VOLET MEDICAL

Le volet médical du dossier est conforme au dossier unique national réglementaire et n'est accessible qu'aux médecins.

Pour les pathologies actuelles, une aide au remplissage vous permet d'indiquer les problèmes médicaux qui auront une incidence sur la possibilité d'admission dans certains EHPAD.

## COMPLETER LE VOLET AUTONOMIE

Ce volet est aussi accessible aux professionnels de santé autorisés, non médecins.

Remplissez ou vérifiez la grille d'autonomie (décret AGGIR 2008-821) et cochez les appareillages et problèmes particuliers, informations dont auront besoin les professionnels de santé des EHPAD contactés.

## ENREGISTRER ET VALIDER

Le bouton « Enregistrer » : vous permet de compléter le dossier plus tard.

Le bouton « Valider » : vous permet d'envoyer le dossier aux établissements choisis par le patient.

Pensez à enregistrer ou valider chacun des volets modifiés.

## PIECES JOINTES

Cliquez sur « pièces jointes ». L'outil d'insertion de pièces jointes s'affiche alors à gauche.

Vous pouvez par exemple mettre en pièces jointes les ordonnances de votre patient.

## POUR VOUS DECONNECTER

Cliquez en haut et à droite de la fenêtre sur 

*En tant que médecin traitant vous avez accès à toutes les fonctionnalités proposées pour gérer le dossier. En cas de difficulté, contactez la coordination SSR ou coordination ViaTrajectoire de votre territoire, dans l'onglet annuaire de la page d'accueil du site <http://www.viatrajectoire.fr>*